

On motion of Mr. Miller, it was agreed,—That the Chairman request each party to assign a member of its Research Bureau to work with the Committee for the duration of its study.

On motion of Mr. Desmarais, the following motions were agreed to:

—That, if the Chairman or Vice-Chairman is unable to attend a meeting, any other member of the Committee be authorized to act in his place;

—That the Chairman be authorized to direct the Clerk to invite witnesses and to call meetings in accordance with schedules agreed to;

—That reasonable travelling and living expenses and a *per diem* allowance, when required, in accordance with the scale approved by the Speaker, be paid to expert witnesses or consultants who have been requested to appear before the Committee;

—That the Clerk be authorized to purchase for the Committee's own use such publications and supplies as may be required;

—That the Study Director and other expert assistants, as required, be allowed to take part in questioning of witnesses to supplement lines of questioning initiated by members.

On motion of Mr. Desmarais, it was agreed,—That briefs be distributed immediately upon receipt by the Clerk to all members of the Committee in the language received and in both languages if requested by a member and that all summaries be distributed in both official languages.

On motion of Mrs. Beauchamp-Niquet, it was agreed,—That the Chairman write all provincial premiers informing them of the Committee's mandate and indicating that during the course of the study members of the Committee would be pleased to meet publicly or privately with designated ministers and officials.

On motion of Mr. Dantzer, it was agreed,—That the Committee empower the Chairman to designate, as required, after the usual consultations, one or more members of the Committee to travel on assignment on its behalf and to direct such staff as may be necessary to accompany them.

On motion of Mr. Reid (*St. Catharines*), it was agreed,—That the Committee empower the Chairman to determine, when it is on travel status, the list of staff who will accompany the Committee.

On motion of Mr. Dantzer, it was agreed,—That the Clerk be authorized to place advertisements in national daily newspapers across Canada requesting briefs to be submitted by a date to be set by the Sub-committee on Agenda and Procedure, with earlier notice to be given to the Clerk to indicate that a brief will be submitted.

On motion of Mr. Desmarais, it was agreed,—That the Sub-committee on Agenda and Procedure meet as soon as possible:

(a) to schedule a series of initial *in camera* briefing sessions for members of the Committee;

Sur motion de M. Miller, il est convenu,—Que l'on demande à chaque parti de nommer un membre de son bureau de recherche pour travailler de concert avec le Comité au cours de son étude.

Sur motion de M. Desmarais, les motions suivantes sont adoptées:

—Que, si le président ou le vice-président ne peut assister à une séance, tout autre membre du comité soit autorisé à agir à sa place

—Que le président soit autorisé à permettre au greffier d'inviter des témoins et à convoquer des séances conformément aux horaires adoptés

—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour et une allocation *per diem* lorsque nécessaire, conformément à l'échelle approuvée par l'Orateur, soient versés à des experts ou des conseillers à qui l'on a demandé de comparaître devant le Comité

—Que le greffier soit autorisé à acheter pour l'utilisation du Comité les publications et les fournitures nécessaires

—Que le responsable de l'étude et d'autres experts, s'il y a lieu, puissent prendre part à l'interrogation des témoins

Sur motion de M. Desmarais, il est convenu,—Que les mémoires soient distribués dès réception par le greffier, à tous les membres du Comité dans la langue de réception et dans les deux langues si un membre en fait la demande et que tous les résumés soient distribués dans les deux langues officielles.

Sur motion de M^{me} Beauchamp-Niquet, il est convenu,—Que le président écrive à tous les premiers ministres provinciaux pour les informer du mandat du Comité et leur indiquer qu'au cours de leurs travaux, les membres du Comité aimeraient les rencontrer publiquement ou en privé avec la présence des ministres hauts fonctionnaires désignés.

Sur motion de M. Dantzer, il est convenu,—Que le Comité autorise le président à désigner s'il y a lieu, après les consultations habituelles, un ou plusieurs membres du Comité à voyager en son nom et à demander le personnel nécessaire pour les accompagner.

Sur motion de M. Reid (*St. Catharines*), il est convenu,—Que le Comité autorise le président à déterminer, lors de voyages, la liste du personnel qui accompagnera le comité.

Sur motion de M. Dantzer, il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à faire de la publicité dans les quotidiens nationaux du Canada, pour inviter les gens à produire des mémoires devant être soumis à une date à fixer par le sous-comité du programme et de la procédure et de donner au préalable un avis au greffier pour indiquer qu'un mémoire sera soumis.

Sur motion de M. Desmarais, il est convenu,—Que le sous-comité du programme et de la procédure se réunisse aussitôt que possible:

a) pour prévoir une série de sessions d'information à huis clos pour le compte des membres du Comité;